Bulletin municipal de Marçais

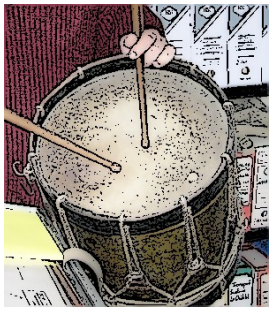

Année 11

Tambour battant

Passez d'agréables fêtes

N°45

DECEMBRE 2019

Téléphone : 02 48 96 12 31
Télécopie : 02 48 56 37 99
Courriel : mairie-marcais@wanadoo.fr
Site : marcais.fr

Samedi 14 décembre à 16h

Méli Mélo dans la clairière

Spectacle/conte de Noël interprété par la troupe « Eclats de scène » de Saint Pierre les Bois.

A la salle des fêtes à 16h, spectacle et friandises pour les enfants offerts par le CCAS de Marçais.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA POSTE :
Du mardi au samedi de 10h à 12h.

Ouverture du secrétariat de MAIRIE
Du mardi au Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Semaine du 14 au 21 décembre

Distribution des colis de Noël du CCAS aux anciens. Cette année ils sont fournis par le LOCAL de Marçais.

Samedi 18 janvier

Saint Vincent - Saint Blaise
(voir détail en page 3)
A partir de 10h
Soirée dansante et repas à la salle des fêtes

Fermeture de la poste et de la mairie du 21 décembre midi au mardi 7 janvier 2020

Samedi 1er février à 17h

Vœux de la Municipalité
A la salle des fêtes

AMÉNAGEMENT DU PARKING ECOLE-MAIRIE

Le parking de la mairie va être réaménagé prochainement . Ces travaux permettront de créer une nouvelle zone de stationnement plutôt destinée aux salariés et résidents de l'école, la crèche et la mairie. Ils sont l'occasion d'embellir et ombrager l'entrée du village. La stèle 2000 et les messages qui l'accompagnent seront replacés dans un écrin de verdure. Pour mémoire en 2000 les écoliers avaient rédigé des lettres pour les générations futures.
Le Conseil Municipal a sélectionné l'entreprise LAUMONIER pour ces travaux

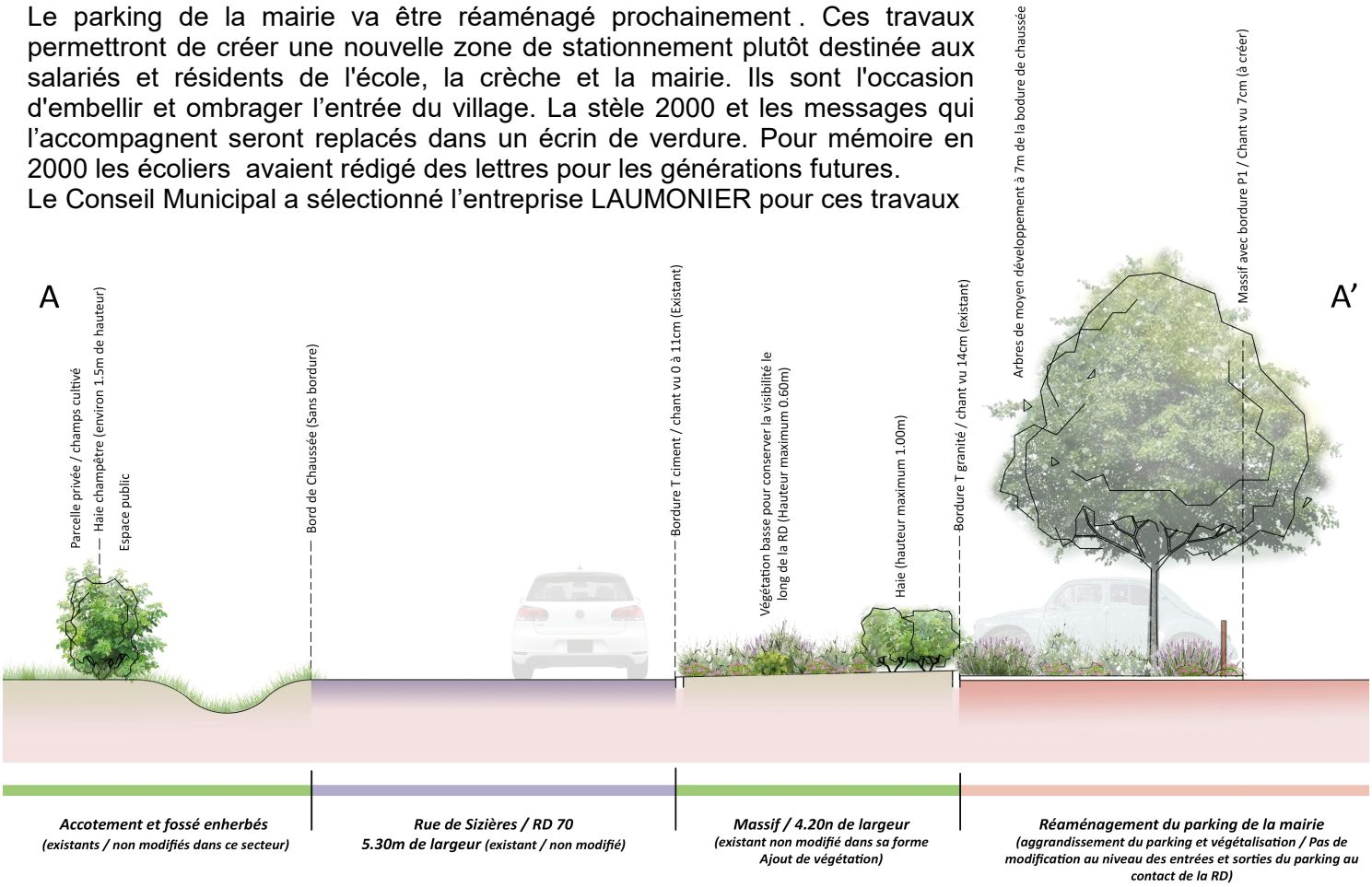

La communauté de communes Coeur de France va mettre en place une signalétique pour les circuits de randonnée en 2020. Deux circuits seront retenus et financés dans chaque commune. Marçais envisage d'en équiper un supplémentaire pour couvrir son large territoire.
La CdC fournira aussi un panneau touristique qui sera posé sur le parking rénové de la mairie.

PLANTATION DE HAIE ET DE FRUITIERS CET AUTOMNE

Après la fin des travaux de la crèche, le Conseil Municipal a décidé d'arborer le terrain qu'elle surplombe tout en préservant la vue dégagée sur la vallée de l'Arnon. Une haie d'arbres et d'arbustes sera plantée le long du mur du cimetière dans le cadre de l'opération du Pays Berry Saint Amandois « Si on plantait» . Des fruitiers compléteront le vieux verger existant et des arbres viendront ombrager des bancs et agrémenter cet espace ouvert au public. Le portail ouvert dans le mur de l'école permettra aux écoliers et à leurs enseignantes d'accéder directement à ce terrain pour jardiner, cueillir des fruits ou découvrir la nature .
L'école sera invitée à participer à l'opération de plantation.

CONFRÉRIE SAINT VINCENT – SAINT BLAISE :

Une tradition qui reste vivante à Marçais

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir 5 nouveaux membres au sein de notre confrérie.
Ce renouvellement va permettre à la confrérie de Saint Vincent – Saint Blaise de perpétuer cette tradition dans notre village.

La Saint Vincent – Saint Blaise aura lieu le **samedi 18 janvier 2020**.

Au programme :

- A 10h rendez-vous chez l'ancien bâtonnier, Monsieur Martinat Jean et Mme Lochet Marie-Thérèse à Tuseau.
- Ensuite à 10h30 une célébration en l'église de Marçais pour la transmission du bâton à Monsieur Dumontet Didier.
- La cérémonie est suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.
- Par la suite, le nouveau bâtonnier aura le plaisir de vous accueillir aux Kaires pour fêter l'arrivée du bâton de Saint Vincent – Saint Blaise chez lui.
- Pour terminer cette journée, la confrérie organise un repas dansant, 25€ par personne, à partir de 20h, à la salle des fêtes de Marçais.
- Cette soirée sera animée par Nuit Magic.

Contact : 02.48.96.55.01

L'équipe Saint Vincent Saint Blaise

Insee
Mesurer pour comprendre
Centre-Val de Loire

RECENSEMENT de la population 2020

Marçais est concernée par le recensement de ses habitants en 2020. Il commencera **le 16 janvier** et sera effectué par **Corinne JAUFFRAIS** qui est aussi agent postal et secrétaire de mairie (photo ci contre). Vous trouverez en dernière page toutes les explications nécessaires sur ce recensement mais n'hésitez pas à contacter la mairie pour tout complément.

SÉCHERESSE 2019

La commune va déposer début 2020 la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse 2019.
Si vous avez eu des dégâts cette année (fissures...) **merci de vous faire connaître auprès de la mairie** (téléphone, courrier déposé dans la boîte de la mairie ou mail) **avant le 10 janvier** pour nous permettre de renseigner ce dossier auprès des services de l'État
L'arrêté de reconnaissance permet l'indemnisation des dégâts par les assurances. Sa publication peut se faire attendre et surtout elle n'ouvre qu'un délai de 10 jours aux assurés pour faire leur déclaration.
Pour être certain d'avoir rapidement l'information et la copie de l'arrêté n'oubliez pas de laisser vos coordonnées pour être joint.

Brèves

Le Local
Le petit magasin marçaisien sera ouvert les samedis 14 et 21 décembre de 9h à 12h : bonne occasion pour vos courses gourmandes de Noël !

Réparation spectaculaire
Le clocher de l'église a été réparé par l'entreprise SZCZYKALA. Une photo de Marçais vue de là-haut est sur le site marcais.fr

Aides à la rénovation
Attention aux arnaques sur « l'isolation à 1€ ». Pour votre sécurité renseignez vous auprès d'un professionnel reconnu ou de l'espace info énergie du Cher (ALEC18 au 02 46 08 11 02) : il fait des permanences à St Amand et peut vous aider dans vos choix et démarches.

Suivi de la consommation d'énergie
Le SDE (syndicat d'électricité) suit les consommations d'énergie de notre commune. Entre 2016 et 2018, sa consommation d'énergie a diminué de 14% et la facture globale de 31% avec une économie de 55 tonnes de gaz carbonique par an.

RECENSEMENT
de la population 2020
www.le-recensement-et-moi.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer…

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !
Plus de 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019.
Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre mairie
ou vous rendre sur **www.le-recensement-et-moi.fr**

Le recensement de la population est gratuit,
ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, SIMPLE ET UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Insee & votre commune